

DEL-2020-112

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale
Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 20
Représenté par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE DRAILLANT - LE LIEGE - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX ME 18.191, ME 18.192 ET ME 18.193 LOTS N°1, 2 ET 3 AVEC LES ENTREPRISES REY TP, COLAS ET GRAMARI

Exposé du Président,

Par marchés N° ME 18.191 , ME 18.192 et ME 18.193 en date du 16 janvier 2019, le SYANE a confié aux entreprises REY TP, COLAS et GRAMARI la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, secteur le Liège, sur la commune de DRAILLANT, sous les maîtrises d'œuvre des cabinet IRRALP puis PROFILS ETUDES.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, et en application de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, la commune souhaite confier aux titulaires des marchés une extension de l'emprise de l'enfouissement en cohérence avec l'aménagement de voirie, lui-même étendu par rapport au programme initial. Il s'agit notamment de travaux concernant les infrastructures ORANGE et la pose de fourreaux d'extension du réseau d'éclairage public (en anticipation).

- Lot n°1 – GENIE CIVIL - Marché N° ME 18.191 :

Le montant initial du marché s'élève à 34.737,00 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 14.129,04 € H.T., soit une incidence de 40,67 % sur le montant du marché initial.

- Lot n°2 – ENROBES - Marché N° ME 18.192 :

Le montant initial du marché s'élève à 4.465,87 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.775,05 € H.T., soit une incidence de 39,75 % sur le montant du marché initial.

- Lot n°3 – GENIE ELECTRIQUE - Marché N° ME 18.193 :

Le montant initial du marché s'élève à 37.998,00 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.371,00 € H.T., soit une incidence de 3,61 % sur le montant du marché initial.

La passation de ces avenants a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 15 octobre 2020.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
1. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

